

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

---

## ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 175

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Kamardine, M. Pauget, M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, M. Breton, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

-----

## ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 89, après le mot :

« systématique »,

insérer les mots :

« , formations aux enjeux sociaux et économiques des outre-mer tels que les violences intrafamiliales ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Une des conclusions tirées du rapport de la mission d'information sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en outre-mer, déposé le mercredi 29 mars dernier, consiste à dire que les difficultés rencontrées en Outre-mer sont exacerbées par rapport à la Métropole.

En effet, les départements ultra-marins affichent des taux supérieurs de violences intrafamiliales par rapport à l'hexagone. Le taux pour 1 000 habitants en 2022 s'y élève à 4 pour un taux de 2,7 en moyenne nationale.

L'enquête Violences et rapports de genre (Virage) révèle que 26 % des femmes de l'échantillon à La Réunion et en Martinique et 27,5 % en Guadeloupe ont subi avant 18 ans au moins un fait de violence dans la famille et l'entourage proche, c'est quasiment moitié moins en hexagone.

Ces statistiques qui surpassent celles de la Métropole mettent en évidence l'insuffisance des moyens déployés par les Gouvernements successifs dans les territoires d'Outre-mer.

Le présent amendement propose donc de prévoir une formation aux enjeux sociaux et économiques des outre-mer tels que les violences intrafamiliales afin de préparer au mieux les personnels qui y sont mutés.